

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- 5 décembre 2023 -

L'an deux mille vingt-trois, le mardi cinq décembre, à 20 heures 00, le conseil municipal de la Commune de Marin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de M. Pascal CHESSEL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18 Date de convocation : 28/11/2023
Présents : 16
Pouvoirs : 1

Présents Mmes et MM. Pascal CHESSEL, Caroline SAITER, Gilbert NOIR, Carmen VIÑUELAS, Jérôme MOULLET, Vanessa MÉRIGUET, Paolo GAETANI, Colette DELALEX, Jacques MARILLET, Sylvaine FLORET, Carine FERNEX, Aude RIGOLLET, Audrey BERNADON, Alain RAPPART, Mathieu BAYON, JOURNET Catherine.

Excusés : Mme Christine LEFEVRE,
M. Benoit TEPPE, donne pouvoir à Audrey BERNADON

Le conseil a choisi pour secrétaire : Mme Catherine JOURNET

OBJET : Avance du budget principal au budget annexe « caveaux »

Délibération n° 2023 12 05 - 06

Exposé :

Le service de gestion comptable précise que, lors du passage au plan comptable M57 au 01/01/2024, le budget annexe « caveaux » doit être doté de son propre compte au trésor 515 et ne plus fonctionner avec un compte de liaison vers le budget principal. A ce jour, le compte de liaison est créditeur et la transposition ne sera possible qu'avec un financement du budget principal vers ce budget.

Il est proposé de rendre cette opération possible en 2024 en prévoyant au budget 2023 les crédits budgétaires correspondants, à savoir une dépense au 27638 sur le budget communal et une recette au 1687 du budget Caveaux. Au fur et à mesure des ventes, ou en fin d'opération, le budget Caveaux reversera le montant des ventes réalisées afin de rembourser l'avance. Les corrections demandées s'imposent en 2023 dans un contexte de fiabilisation de tous les référentiels comptables induit par le déploiement progressif de la M57 et les diverses actualités du secteur public local (jurisprudence de la CCA de Nantes, rapports de la CRC).

Ainsi, il convient de verser une avance d'un montant de 19 133,95 € du budget principal vers le budget annexe des caveaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- 2 abstentions de Audrey Bernadon + pouvoir
- 15 voix « pour »

- ✚ APPROUVE le versement d'une avance de 19133,95 € du budget principal au budget annexe des caveaux qui sera remboursée par les ventes de caveaux ;
- ✚ PRECISE que le montant est inscrit au budget 2023 par décision modificative à l'article 27638.

La secrétaire de séance,

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours administratif, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Publiée le : **7 DEC. 2023**